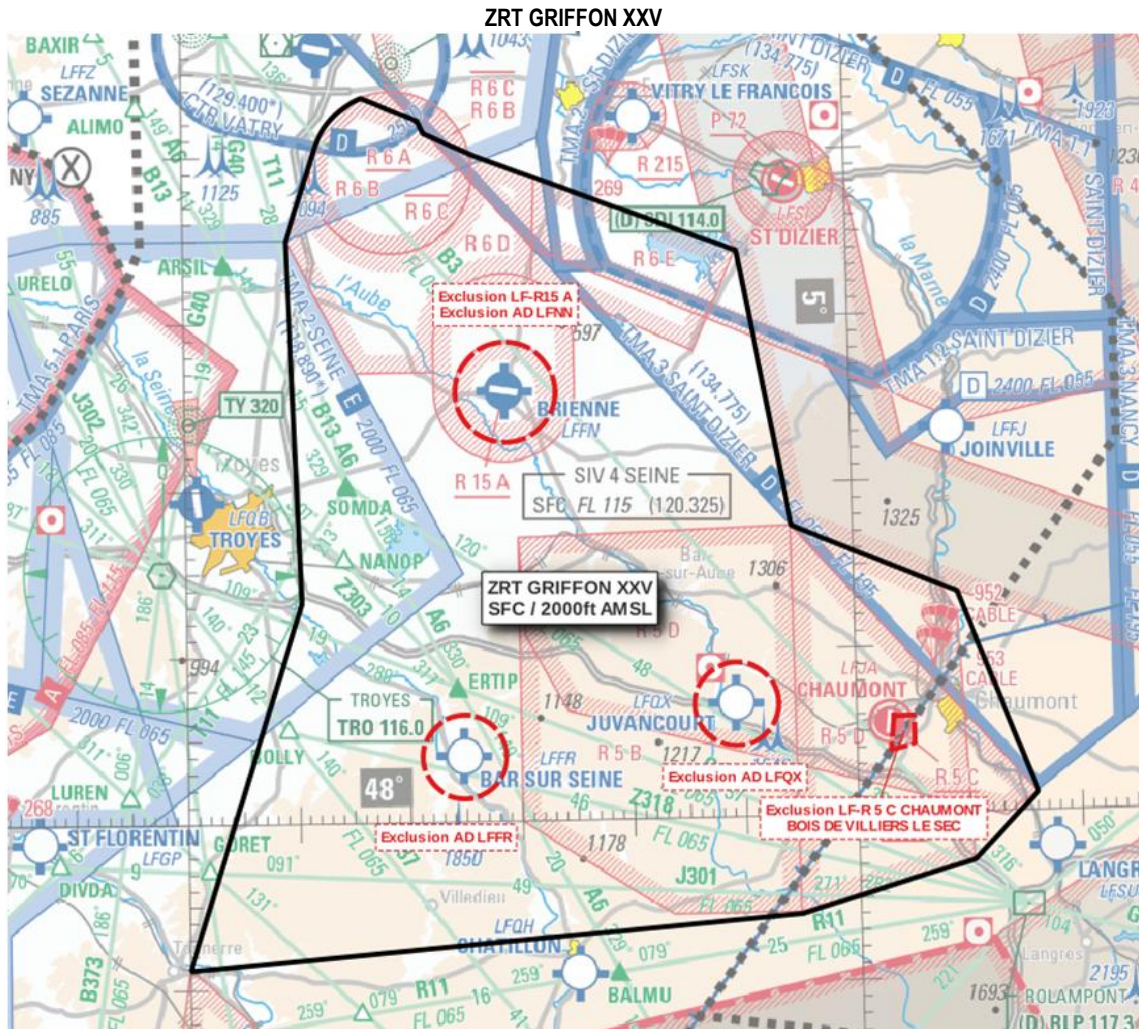


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour l'exercice GRIFFON XXV dans la région de Chaumont

En vigueur : Du samedi 11 janvier au vendredi 17 janvier 2025

Lieu : Reims LFEE, Paris LFFF - AD : Juvancourt LFQX, Bar sur Seine LFFR, Brienne LFFN, LFJA Chaumont Semoutiers



ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs d'Etat avec et sans équipage à bord

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable par NOTAM à J-2 dans les créneaux définis ci-dessous :

- 11 : 1100-1700 deux créneaux d'une heure
- 12 : 0500-1100 deux créneaux d'une heure
- 13 - 16 : 0500-1700 six créneaux d'une heure
- 17 : 0500-1100 un créneau d'une heure
- 11-13, 15 : 1700-0100
- 14 16 : 1700-0300

ORGANISME GESTIONNAIRE

COMECIA - Airspace Manager (ASM)

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

PARIS INFO : 126.100 MHz
 PARIS ACC : 120.955 MHz
 SEINE INFO : 120.325 MHz
 SEINE APP : 118.890 MHz
 BALE INFO : 135.850 MHz
 SAINT DIZIER APP : 134.775 MHz
 VATRY TWR : 129.400 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de sûreté aérienne, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**Limites latérales**

48°43'32" N, 004°16'22" E
 48°42'06" N, 004°21'27" E
 48°41'23" N, 004°21'56" E
 48°40'03" N, 004°26'11" E
 48°38'36" N, 004°31'57" E
 48°34'00" N, 004°50'00" E
 48°17'26" N, 004°54'25" E
 48°13'17" N, 005°09'08" E
 48°01'09" N, 005°15'57" E
 47°57'12" N, 005°10'14" E
 47°54'10" N, 004°54'40" E
 47°51'20" N, 004°00'00" E
 48°13'18" N, 004°10'23" E
 48°35'00" N, 004°09'20" E
 48°40'20" N, 004°11'57" E
 arc horaire de 4.86 NM de rayon centré sur 48°39'00" N, 004°19'00" E
 48°43'32" N, 004°16'22" E

A l'exclusion :

- de la LF - R 5 C CHAUMONT-BOIS DE VILLIERS LE SEC
- de la CTR et de la TMA 2 SAINT DIZIER lorsqu'elles sont actives
- du volume d'un cercle de 2.5 NM de rayon centré sur l'ARP du sol au plafond de la ZRT des aérodromes de LFQX, LFFN et LFFR
- de la zone LF - R 15 A Brienne le Château

Limites verticales

SFC / 2000 ft AMSL

STATUT

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant son activation

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'exercice :**

Commandement de l'entraînement au combat interarmes (COMECIA) :
 Officier sécurité des vols (OSV)
 Tel : 03.51.41.66.73
 PNIA : 863.512.66.73

COMALAT - section espace :
 Tel : 01.73.95.22.83/22.84

Pendant l'exercice :

Airspace Manager (ASM):
 Tél : 07.72.77.52.53 / 03.51.41.29.21